Nous aurons quelques centaines de milles ajoutés à notre frontière, sans nous adjoindre des habitants en proportion (Ecoutez! écoutez !) Nous construirons un chemin de fer qui ne nous sera pas de grande utilité, mais que l'ennemi pourra détruire à tout moment et qu'il sera très difficile d'exploiter. Si les Etats-Unis dirigent contre nous des armées elles seront trop considérables pour que nous leur tenions tête tout le long de la frontière qui demanderait, pour être convenablement protégée, l'emploi d'una force énorme. Je dis donc que la confédéraration ne fera pas de nous un peuple plus fort ni plus grand. On prétend que, dans notre position actuelle, nous devons chercher de nouveaux marchés pour nos produits ; que nous devons tendre à devenir un pays manufacturier, tirant des minéraux des provinces du golfe et leur envoyant nos produits. Tout cela est très-bien, mais ne peut se réaliser par l'extravagante proposition qu'on nous fuit aujourd'hui. Nous pourrions avoir une union législative, c'est-à-dire, une seule législature ou gouvernement central qui administrerait nos affaires aussi économiquement que celles du Canada sont administrées; mais si, en outre d'un gouvernement général, nous avons un gouvernement local dans chaque province, il est évident que nos dépenses seront bien plus considérables qu'avec une seule législature. L'hon. président du conseil, contrairement aux assertions de tous ses collègues, a déclaré qu'il ne voulait pas d'une union législative quand même elle pourrait être accomplie. Il aurait cru se compromettre en admettant cette alternative; aussi, dit-il: "Si même une union législative était possible, je n'en voudrais pas; je ne vois de praticable que l'union fédérale, parce que notre pays est si vaste qu'il serait impossible de l'administrer avec une seulo législature siégeant à Outaouais."-Est-ce possible ?-Et la différence entre les deux systèmes n'est-elle qu'une question de quatre ou cinq cents milles de frontière en plus?

L'Hon. M. BROWN—L'hon. monsieur se trompe, je n'ai jamais usé d'un pareil langage.

M. M. C. CAMERON—Je suis très-faché d'avoir à insister. Mais de deux chose l'une: ou je suis complètement sourd ou l'hon. monsieur a affirmé devant cette chambre, en parlant de ces résolutions, qu'il préférait l'union fédérale, donnant comme raison de cette préférence la vaste étendue de notre pays.

L'Hon. M. BROWN—Ceci est vrai; mais c'est bien différent de ce que l'hon. membre avait d'abord affirmé. J'ai dit simplement qu'il serait très-difficile d'administrer les affairès locales d'un aussi vaste pays. Je n'ai pas dit qu'il nous sorait impossible d'exercer un contrôle général sur le pays. J'ai dit simplement qu'il serait impossible de s'occuper de toutes les questions de clocher qui pourront surgir à la fois à Terreneuve, à l'Ile du Prince-Edouard, au Nouveau-Brunswick et dans le Nord-Ouest. Je n'ai pas dit autre chose.

M. M. C. CAMERON-Une des raisons

données par l'hon, monsieur en faveur de l'union fédérale est que, sous une union législative et avec le soin des affaires des provinces du golfe, nous siégerions à Outaouais pendant neuf mois de l'année. Or, on peut, chaque année, régler dans trois ou quatre mois les affaires des deux Canadas; je trouve donc étrange qu'en nous adjoignant une population de sept ou huit cent mille ames, nous soyions par là obligés de siéger pendant neuf mois. (Ecoutes!) La proportion n'est pas gardée-il suffit de citer les chiffres : trois mois de session pour deux millions et demi d'habitants, six mois de plus pour sept ou huit cent mille habitants nouveaux, -cela ne peut être. (Ecoutes!) L'hon. monsieur a des prétentions impossibles à cet égard comme en ce qui regarde l'union législative comparée à l'union fédérale. Maintenant, on nous fait espérer que notre commerce gagnera beaucoup à cet arrangement. On nous dit que le traité de réciprocité va être abrogé. Sans doute que nous en avons requ l'avis. On dit aussi qu'il serait possible,l'hon, président ne l'a pas toutefois affirméque le système de transit fût aboli entre le Canada et les Etats-Unis, de sorte que nous ne pourrions nous rendre à l'Atlantique que pendant l'été, et que, par suite, il est fort à désirer que le chemin de fer intercolonial se construise et la confédération ait lieu. Je pense que c'est un axiome d'économie politique qu'un peuple trouvera toujours un débouché pour ses produits, et matière à exercer son énergie. Or, si le traité de réciprocité doit être s brogé, il lesera longtemps avant que le chemin de fer intercolonial ne soit construit, et nous devrons nécessairement souffrir pendant plusieurs années jusqu'à ce que nous ayions découvert un moyen de communication avec les provinces du golfe autre que le St. Laurent, qui n'est accessible que pendant l'été. Il